

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 30 Mars 2016

L'an deux mille seize et le trente mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 22 mars 2016.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 3 Abstention : 1

Présents : VOLLE – TESTON – BEUGNET – HILAIRE – CORNET –
GRENIER – LEBRAT – BOUNIARD – EUVRARD – JOLLIVET –
PIQUEMAL – GAUTHIER -

Excusés : Mme CROZIER a donné procuration à Mr GAUTHIER

Mme RAMUS a donné procuration à Mr TESTON

Absent : Mr RIFFARD

Mme LEBRAT a été élue secrétaire.

Objet : Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2016.

Parallèlement au vote du budget primitif 2016 du budget principal,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 1 % :

NATURE	TAUX 2015	PROPOSITION 2016
Taxe Habitation	12.92 %	13.05 %
Taxe Foncière Bâti	19.29 %	19.48 %
Taxe Foncière Non Bâti	84.94 %	85.79 %

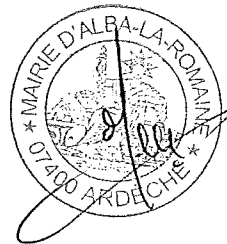
.../...

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme suite :
 - * Taxe d'habitation : 13.05 %
 - * Taxe Foncière bâti : 19.48 %
 - * Taxe Foncière Non bâti : 85.79 %

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 30 mars 2016.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 31 mars 2016.
LE MAIRE
André VOLLE.



.../...